

Séance du 29 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Saint-Léger-sur-Vouzance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. POIGNANT Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 17 octobre 2019

PRESENTS : Mme CANOT Sandrine, M. DUMONT Joël, M. JACQUET Franck, Mme MARTINANT Jacqueline, Mme PICARD Joëlle, M. POIGNANT Bernard, M. RAJAUD Michel, M. THERY Etienne, Mme VERNUSSE Isabelle

EXCUSEE : Mme TERRIER Karine

Secrétaire de séance : Mme VERNUSSE Isabelle

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du 9 septembre 2019, lequel est approuvé à l'unanimité.

Objet : Travaux d'amélioration dans les logements locatifs

Le Maire explique aux membres présents que la commission des bâtiments, s'étant réunie le 28 septembre 2019, a noté plusieurs travaux à prévoir avant la fin de l'année 2019 dans les logements communaux. C'est pourquoi le Maire leur propose d'étudier plusieurs devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de M. GONZALES Laurent, 03470 Coulanges, pour le remplacement d'un radiateur, le débouage, le remplacement d'un lavabo et de plusieurs mitigeurs, pour un montant total de 1 058,45€ HT et de 1 164,30€ TTC.
- **DECIDE** d'affecter cette dépense au programme d'investissement n° 276 « Travaux logements communaux 2019-2020 » sur le budget 2019.
- **ACCEPTE** le virement de crédit suivant : (Décision modificative n°1)

Investissement :

Dépenses : article 2313 (op 276) : 1 165,00€ Recettes : article 021 : 1 165,00€

Fonctionnement :

Dépenses : article 023 : 1 165,00€
 article 615221 : - 1 165,00€

Objet : Devis pour l'achat de tôles laquées

Le Maire explique aux membres présents qu'il est nécessaire de recouvrir le petit abri, qui se trouve dans la cour de l'école, avec des tôles laquées. Pour cela, il leur propose d'étudier plusieurs devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Eugène et Deschamps, 71130 Gueugnon, pour l'achat de 11 tôles prélaquées et le nécessaire pour la fixation, pour un montant total de 414,31€ HT et de 497,17€ TTC.

Objet : Renouvellement de foyers par le SDE03

Le Maire expose aux membres présents qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants : Renouvellement de deux foyers sur la place de la salle polyvalente

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 436,00€.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune de 436,00€, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par le Maire.
- **DEMANDE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- **PREND ACTE** de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 436,00€ lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat, imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

Objet : Participation sortie scolaire 2020

L'école de Saint-Léger-sur-Vouzance envisage de faire participer ses élèves à une sortie scolaire de 3 jours et 2 nuits au Puy-du-Fou en 2020. Le Maire présente aux membres présents le courrier détaillé qu'il a reçu de la Directrice. Ce projet est très intéressant pour les enfants mais le coût total est important. C'est pourquoi elle demande une participation de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de participer au financement de ce projet à hauteur de 25% de la dépense par élève, au prorata du nombre d'élèves de notre commune qui fréquentent l'école de Saint-Léger-sur-Vouzance, à savoir 3 élèves pour l'année scolaire 2019-2020.
- **DECIDE** de verser la participation sur présentation des factures totales.

Objet : Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 23 octobre 2019 ;

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire et **FIXE**, à partir de l'année 2019, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	100 %
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ème classe	100 %

Objet : Création de poste d'adjoint technique principal 2ème classe et modification du tableau des effectifs

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose aux membres présents la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe pour assurer les missions d'agent technique polyvalent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création, à compter du 1^{er} novembre 2019, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal 2ème classe.
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
- **MODIFIE** comme suit le tableau des effectifs :

Date et n° délibération (portant création ou modification du temps de travail)	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Poste pourvu
Administratif				
N°2016-16 du 14/03/2016	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	17,00 h	Non
N°3 du 12/11/2012	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	17,50 h	Oui
Technique				
N° 2019-62 du 29/10/2019	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35,00h	Non
N°5 du 26/10/2015	Adjoint technique	C	35,00 h	Oui
N°6 du 02/06/2014	Adjoint technique	C	4,57 h	Oui
N°5 du 24/04/2014	Adjoint technique	C	12,61 h	Oui

Objet : RIFSEEP : Modification des plafonds

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités attribuées aux agents, il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier comme suit l'article 4 de la délibération n°2017-53 du 2 octobre 2017 concernant la mise en œuvre du RIFSEEP :

Article 4 : classification des emplois et plafonds

Groupe	Cadre d'emploi	Montants plafonds FPE			Montants plafonds retenus par la collectivité			
		IFSE	CIA	Total	IFSE	CIA		Total
						% IFSE	Montant	
Groupe 1	Adjoint administratif	11340	1260	12600	7200	11,11	800	8000
Groupe 2	Adjoint technique	10800	1200	12000	840	11,11	93	933

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé **à compter du 1er janvier 2020**. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Questions diverses :

- * Compte-rendu des commissions communales :

Bâtiments : Deux chantiers importants à prévoir pour la prochaine municipalité :

- Isolation par l'extérieur, remplacement du chauffage et peintures intérieures à la salle polyvalente
- Réhabilitation complète du logement du presbytère après le départ de la locataire

Quelques travaux d'aménagement à prévoir en 2020 :

- Radiateur à changer dans le logement de la cantine
- Lavabo et robinet à remplacer au logement de l'école + 2 paires de volets à remplacer
- Refaire la toiture des petites cabanes de l'école + portail à réparer
- Fenêtre à remplacer à l'atelier municipal, le crépis de la façade est en cours de réalisation

Quelques petits travaux sont à effectuer par l'agent communal, notamment dans les dépendances du logement de la cantine, à l'école et à la cantine (petits aménagements à terminer).

Chemins : Travaux à prévoir en 2020 : 100m rue Creuse + 250m chemin des Tournus + 825m Chemin des Renauds. Travaux à prévoir en 2021 : 660m chemin des Gravoches + 420m chemin des Pourchoux

Aménagement de l'espace : Quelques investissements à prévoir : Habillage du puit en briques, nettoyage et rechampissage du monument aux morts, goudronnage du 2^{ème} parking de la mairie (en 2021), aménagement et goudronnage de la descente devant la façade de l'atelier municipal.

Cimetière : Le mur de clôture se délite petit à petit, prévoir la reprise des tombes en abandon et exhumation des restes mortels, prévoir un petit mur en briques pour la pose de plaques au jardin du souvenir.

* Conseil d'école : 74 élèves cette année, 73 l'année prochaine. En 2020 il y aura 19 CM1-CM2 contre 14 cette année. Prévoir la mise à jour du Tableau numérique et dépoussiérage.

* Distrib'pain : Le boulanger demande à la commune de participer au paiement de la location de la machine car il estime que ce n'est pas assez rentable pour lui... Les élus refusent. Quelques personnes se plaignent d'un pain pas assez cuit.

* Décharge privée aux Sauvards : Il est interdit de déposer des déchets de toute sorte sur un terrain privé. Le Maire est en droit, en vertu de ses pouvoirs de police, de faire procéder à l'élimination de ces déchets.

* Tri sélectif : Un nouveau point de tri sera installé au lieudit les Ténons. Les limites doivent être étudiées avant de préparer la surface.

* Téléthon : Une urne est disponible en mairie pour récolter vos dons. Les cyclos de Molinet passeront récolter les dons samedi 7 décembre autour de 11h00.

Fin de séance à 22h45